

## Du déterminisme génétique aux lois sécuritaires

(et aux besoins du Marché !)

samedi 21 avril 2012

Le premier rapport Benisti (député UMP) énonce que, dès son plus jeune âge, tout individu est un délinquant potentiel. D'où la proposition d'un dépistage précoce, dès la crèche, des bébés agités pour prévenir la délinquance. Dans le second rapport, Benisti récidive, c'est la prévention de la délinquance des jeunes qui est l'enjeu. De ces 2 rapports peu contestés, une loi a vu le jour, qui, si elle a provoqué pas mal de réactions dont celle du Syndicat de la Magistrature, n'en reste pas moins très méconnue : la Loi sur la Prévention de la Délinquance, renforcée par la loi LOPPSI 2 (14/02/2011). Ces lois qui entendent instaurer un contrôle de la population dès le plus jeune âge font apparaître un concept nouveau le « secret partagé ». Il s'agit tout simplement de lever le secret professionnel attaché à certaines fonctions (assistants sociaux, médecins...) pour permettre la circulation d'informations entre différentes administrations sur des personnes données.

### L'éducation nationale au service d'une vaste entreprise de fichage.

Qui mieux que l'Éducation nationale et ses millions d'élèves pourrait assurer une telle tentative de fichage ? Des dispositifs se sont donc mis en place de la maternelle à l'université. De Base -élèves à Post-bac en passant par Sconet, Affelnet, pro-not et autres logiciels, l'ensemble du cursus d'un enfant est passé au crible des items renseignés. À ceci s'ajoute le Livret Personnel de Compétences (L.P.C) qui se décline en 2 étapes : le LPC numérique auquel s'ajoute le Passeport Orientation Formation numérique, qui s'applique dès la 5<sup>e</sup> et ce jusqu'en terminale. Le premier est une application nationale des données personnelles comportant 98 sous-compétences et les options qui sont rattachées à un Identifiant National Elève (I.N.E.) et aux enseignants qui les renseignent. Le second est un autre fichier renseignant le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) pour « apprendre à s'orienter tout au long de la vie » — fichier qui aboutit à la loi OFPTLV (Orientation et Formation Tout au Long de la Vie), par laquelle chacune et chacun est chargé de concourir à son auto-formation pour augmenter son employabilité.

Ces deux fichiers seront regroupés en un Livret de Compétences Expérimental Numérique. Outre les compétences scolaires, y figureront aussi les compétences acquises en milieu familial, social et en entreprise. Sa généralisation est prévue pour la rentrée 2012.

### Quels enjeux derrière ces dispositifs ?

Ces questions concernent l'emploi, la formation et les nouveaux mode de gestion de la force de travail à l'échelle européenne. Ainsi Mme Androua Vassiliou, commissaire européen à l'éducation déclare : « *améliorer les compétences et l'accès à l'éducation en se concentrant sur les besoins du marché [...] équiper les jeunes pour les besoins du marché du travail aujourd'hui* » et bien sûr « *répondre aux conséquences de la crise* ».

L'objectif visé est « la Carte européenne d'accréditation des compétences » que l'ERT (European Roun Table) appelle de tous ses vœux. Cette carte serait la forme moderne du Livret de l'Ouvrier au 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> siècles : un système de contrôle des citoyens pour favoriser l'embauche des « plus dociles », « plus forts », « plus innovants » et aux besoins écarter les autres.

Pour faciliter l'adéquation entre systèmes de formations et adaptation aux postes de travail la notion de savoirs constitue plutôt une entrave. Elle disparaît peu à peu des textes. Pour le travailleur adaptable, les compétences suffiront, particulièrement les 3 plus citées dans les textes de l'OCDE : Employabilité, Flexibilité et Mobilité. Pour ce rêve de gestion le fichage est nécessaire, la B.N.I.E. (Base Nationale Identifiant Elève), en est la clé de voûte. Tous les renseignements sur un individu y sont collectés et de là à penser qu'ils pourront être connectés et accessibles aux différentes

administrations mais aussi aux entreprises, il n'y a qu'un tout petit pas qu'ils franchiront dès qu'ils en auront l'opportunité. Pour l'heure on tente de nous rassurer en nous affirmant que celui qui n'a rien à se reprocher n'a rien à craindre des fichiers... que c'est juste la modernité. Mais à travers tout cela comme à travers le développement des méthodes de surveillance ce sont bien de véritables sociétés de contrôle qui se mettent en place. Au nom de notre liberté individuelle et collective il est important de continuer à dénoncer ces procédés qui s'installent au cœur du système éducatif.

Des directeurs d'école et des équipes pédagogiques ont résisté et résistent encore, accompagnés de parents, de membres du Syndicat de la magistrature, du Syndicat des Avocats de France, de syndicats locaux Sud éducation, SNUipp, de [sections LDH dont celle de Toulon](#) particulièrement active. Ces résistances se sont vues récompensées de quelques victoires : trois recommandations de L'ONU, un arrêté du Conseil d'État qui rend la BNIE pour partie illégale, et de nombreuses plaintes auprès du doyen des juges qui instruit l'affaire.

Résister à ses fichiers c'est résister aux dérives qui les accompagnent, c'est combattre la mise sous tutelle de l'école publique, c'est préserver la vie privée de toutes et tous, c'est refuser de voir nos vies aliénées aux besoins du marché.

Pour en savoir plus, consultez le [site du collectif national de résistance à Base-élèves](#)